



CREDIT PHOTOS: WILLY COULON, SALLANCHES TOURISME, DAVID MARIÉ, P. LEE, OFF. SALLANCHES TOURISME

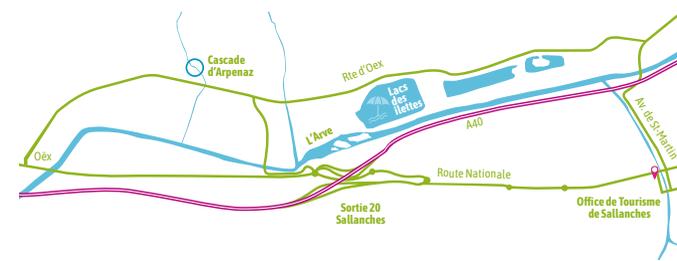


L'ARVE ET LA VOIE VERTE

Le sentier de l'Arve : balade au fil de l'eau à pied ou en VTT le long de ce sentier de l'Arve menant des lacs jusqu'à la cascade d'Arpenaz.

La voie verte : depuis le Vieux Pont de Saint Martin, possibilité d'emprunter cette voie verte en roller, vélo, VTT ou à pied menant également jusqu'à Luzier et la cascade en rattrapant le sentier de l'Arve.

Pratique de sports en eaux vives (rafting, hydrospeed, canoraft, canoë-kayak...) sur l'Arve.
Liste des professionnels disponible à l'office de tourisme.



LA CASCADE D'ARPENAZ

Avec ses 270 mètres de chutes d'eau, la cascade d'Arpenaz est un site classé patrimoine national depuis 1991.

C'est la 3ème cascade la plus haute de France métropolitaine.

La cascade est également caractérisée par sa roche atypique en forme de « s », il s'agit d'un synclinal couché.

Il existe également des légendes autour de cette cascade lorsque notamment elle sert de baromètre aux habitants... ou que certains voient également un « voile de mariée »...

- ✓ Aire de pique-nique possible au pied de la cascade.
- ✓ Parking gratuit.
- × Barbecue sauvage interdit.



LA BASE DE LOISIRS DES ILETTES



Sallanches tourisme
LA VILLE AU PAYS DU MONT-BLANC

32, quai de l'hôtel de ville
74700 Sallanches
Tél +33 (0)4 50 58 04 25
tourisme@sallanches.com
www.sallanches.com

QUALITÉ TOURISME

f i y

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Sallanches tourisme
LA VILLE AU PAYS DU MONT-BLANC



LAC DE BAIGNADE

Baignade autorisée dans sa zone nord et limitée par des bouées sphériques.

Surveillance en période estivale.
Restauration de plein air (de mai à septembre).
Parcours Santé Forme.

Équipements : douches en plein air, terrains de volley, table de ping-pong, aires de pique-nique.

- ✓ Parking gratuit.
- ✓ Toilettes publiques.
- ✓ Paddle autorisé sur la partie opposée de la plage.

Barbecue au sol strictement interdit.
Possibilité d'apporter son barbecue personnel sur pied avec son charbon et rapporter les cendres (interdiction de couper du bois sur place).
Pratique de la pêche fermée en juillet et août.



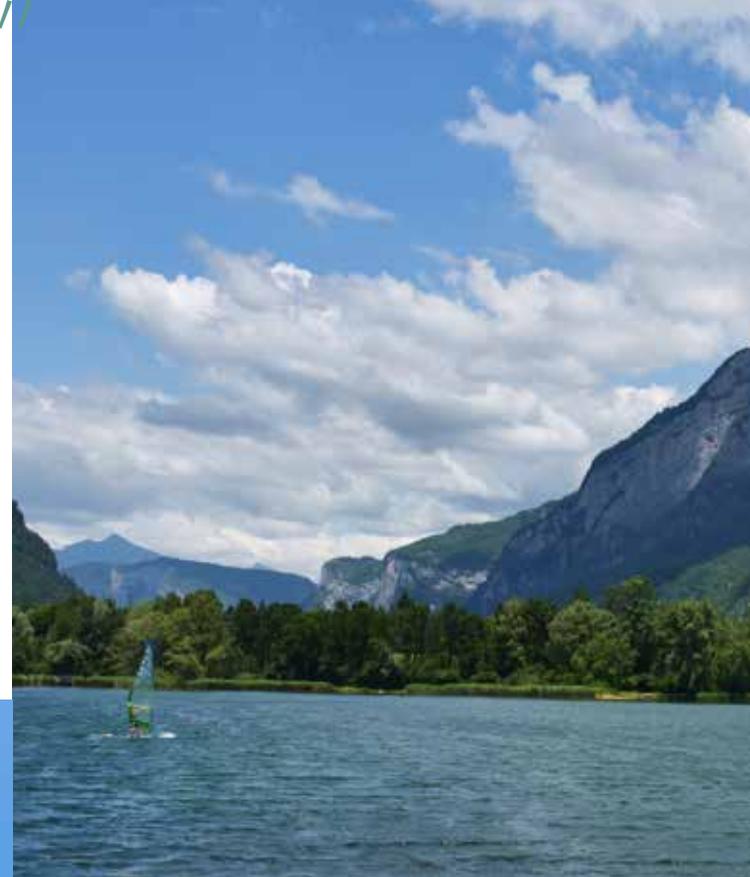
LAC DE PÊCHE

Espèces aquatiques : truites sauvages et arc-en-ciel, perches, carpes, brochets, gardons, tanches, chevennes, écrevisses, vérons, grenouilles.

Permis de pêche en vente à l'office de tourisme de Sallanches.

Concours de pêche organisés en saison par la Société de Pêche.

- ✓ Préau.
- ✓ Toilettes publiques.
- × Baignade interdite.
- ✓ Parking gratuit (limité à 1m90).
- ✓ Fontaine d'eau potable.

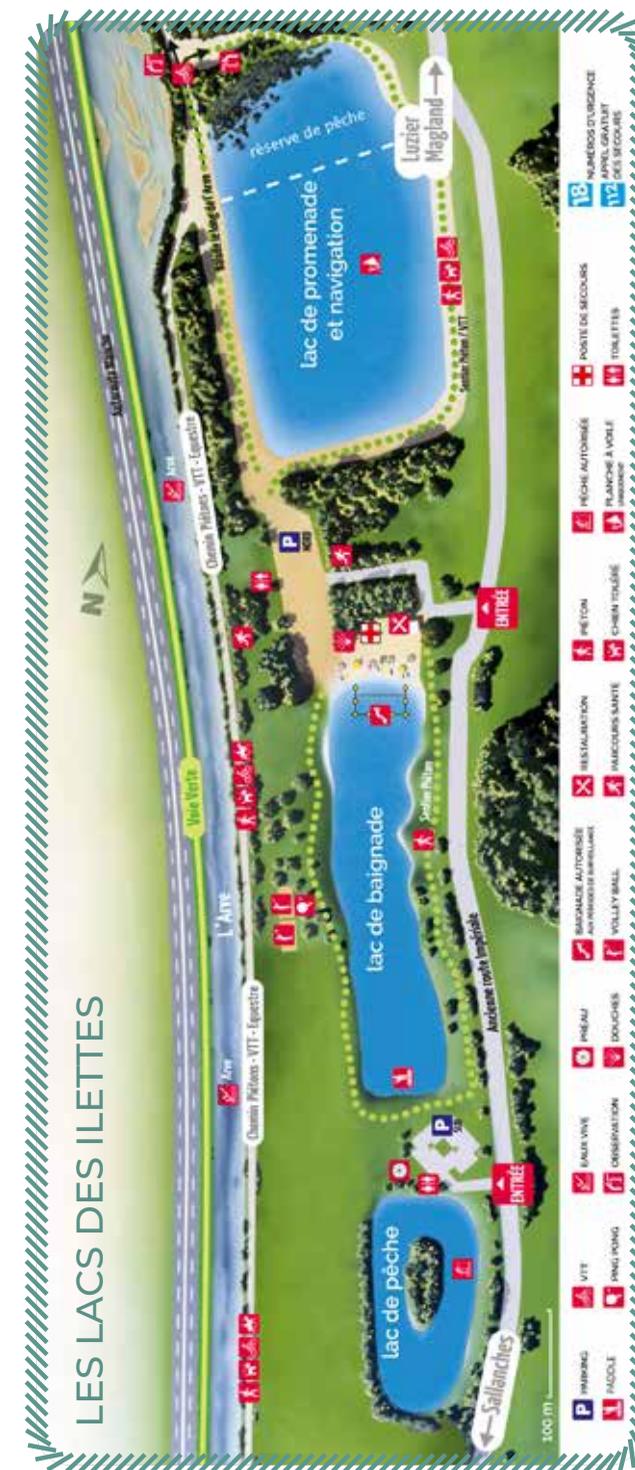


LAC DE PROMENADE ET DE NAVIGATION

Pratique de la planche à voile dans la zone sud et pêche dans la zone nord.

- ✓ Cabane d'observation des oiseaux d'eau et poissons.
- ✓ Pêche en float tube autorisée hors réserve.
- ✓ Sentier botanique.
- × Baignade interdite.
- ✓ Parking gratuit.
- × Canotage interdit.

La pratique de la planche à voile s'effectue aux risques et périls des usagers.



LES LACS DES ILETTES

18 NUMÉROS D'URGENCE
112 DES SECOURS

PORTES DE SECOURS
TOILETTES

PÊCHE AUTONOME
PLANCHE À VOILE

NETON
CHEN TOLAÏNE

RESTAURATION
PARCOURS SANTE

BAGNADE AUTORISÉE
VOLLEY BALL

PRÉAU
DOUCHES

EAU VIVE
OBSERVATION

UTV
PING PONG

PARKING
PADDLE